

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Jup

DECRET N° 78/655 du 20 octobre 1978
portant acceptation de la démission de Monsieur
Saturnin OKABE.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/POI du 19 mars 1977 portant création du Comité Militaire
du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/POI/CMF du 3 avril 1977 fixant l'organisation et l'structura-
tion du Comité Militaire du Parti ;
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de Membres du Conseil
des Ministres ;
Vu le décret n° 77/253 du 12 mai 1977 relatif aux intérim des Membres du Gouver-
nement ;
Vu la lettre n° 119/MIT du 20 octobre 1978 du Ministre de l'Industrie et du
Tourisme ;

Le Comité Militaire du Parti entendu ;

DECRETE :

Article premier.— Est acceptée, la démission de Monsieur Saturnin OKABE, précédemment
Ministre de l'Industrie et du Tourisme ;

Article 2.— La gestion des affaires courantes sera assurée par le Ministre du Commerce,
chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et du Tourisme jusqu'à la nomination du
nouveau Ministre titulaire.

Article 3.— Le présent décret qui prend effet à compter du vingt octobre/1978 sera enregistré,
publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où
besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 20 octobre 1978


GENERAL JOACHIM YHOMBY-OPANGO.